



# SAISON 2024 / 2025 AFFILIATIONS

Chaque personne souhaitant jouer au rugby doit être licenciée (assurée) et s'affilier à la FFR. Une plateforme fédérale OVAL-e est dédiée à cette opération.

## A LA SUITE DE LA REMISE DE VOTRE FICHE DE RENSEIGNEMENT AU SECRETARIAT :

**Vous allez recevoir un mail sous le libellé « Demande d'affiliation à la FFR »** comportant votre numéro d'identifiant (numéro de licence) et votre mot de passe à conserver pour cette saison.

**Pensez à vérifier vos spams ou mails indésirables.**

Connectez vous à OVAL-e et suivez le process ci-dessous :

## 1 – OUVRIR SA PAGE PERSONNELLE

The screenshot shows the OVAL-e website interface. At the top, there are navigation tabs: 'VALIDATION JOUER DEUX CLUBS', 'DEMANDE JOUER DEUX CLUBS', 'VALIDATION DÉLÉGATION QUALITÉ', and 'DEMANDE DÉLÉGATION QUALITÉ'. Below this is a large QR code on the left and a pink informational box on the right. The pink box contains the following text: 'INFORMATIONS', 'La génération des demandes d'affiliation pour la saison 2024-2025 par les Clubs est maintenant possible. L'envoi de vos demandes sera possible à compter du 1er juillet. Vous trouverez ci-dessous les principales nouveautés concernant les Clubs - http://portal.rugby.univ-lyon1.fr/signet/club/ouvertures/moderated/index.php?mode=194752', and 'MESSAGERIE FFR', 'Vous pouvez accéder à la messagerie FFR officielle de votre club en cliquant sur le lien suivant : http://webmail.fr.fr. L'identifiant de connexion est l'adresse de messagerie de votre club. Par exemple, si le code de votre club est 46524, l'identifiant pour se connecter est 46524@ffr.fr'. Below the pink box, there are links: 'Accéder à : | Boutique FFR | Billetterie | Côté dirigeant |'. At the bottom, there is a section titled 'Retrouvez ci dessous vos demandes d'affiliation pour la saison 2024/2025 :'. A callout box with the text 'CLIQUER ICI' points to a link in this section: 'Cliquez ici pour accéder à votre demande d'affiliation dans le club FFR GRENOBLE'. Below this is another section titled 'Saisie des résultats d'une rencontre :'. A link in this section is also circled: 'Cliquez ici pour saisir les résultats des rencontres de votre club'.

## 2 – COORDONNEES ET CHOIX ASSURANCES

- Vérifier vos INFORMATIONS PERSONNELLES (ETAPE 1)
- Valider LES MENTIONS LEGALES ET ASSURANCES (ETAPE 3)
  - ✓ Acceptez et reconnaitre les conditions de la FFR (3 cases à cocher)
  - ✓ Cliquez sur les deux bandeaux rouges, déroulez les instructions jusqu'en bas et cochez les cases correspondantes à vos choix (3 cases à cocher dans le premier bandeau et 2 cases à cocher dans le deuxième bandeau)

Le choix de l'assurance complémentaire n'est pas obligatoire. Il s'agit d'un complément payant. Si vous souhaitez souscrire, vous devez cocher l'option 1 et souscrire en ligne.



# SAISON 2024 / 2025 AFFILIATIONS

**A COCHER**

## ETAPE 3 : VALIDER LES MENTIONS LÉGALES ET ASSURANCES

### Informations relatives à une mobilité internationale.

- J'atteste sur l'honneur que je n'étais pas licencié au sein d'une Fédération étrangère membre de World Rugby lors de la saison en cours ou précédente.
- Je déclare que j'étais licencié au sein d'une Fédération étrangère membre de World Rugby lors de la saison en cours ou précédente.

### Le demandeur déclare par la présente :

Certifier l'exactitude des renseignements personnels saisis au jour de la demande de licence (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone).

Accepter d'être domicilié au siège du club auprès duquel il est rattaché.

Accepter de se soumettre à toutes les décisions ou sanctions qui seraient infligées par la FFR ou l'un de ses organes déconcentrés en sa qualité de licencié à la FFR.

Reconnaître que mes renseignements personnels (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresses postale et électronique) peuvent être utilisés par la FFR aux fins d'assurer le contrôle de toute interdiction prévue par la loi, dans les conditions fixées par le législateur.

- J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de la FFR

### Informations relatives aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby

- Je reconnais avoir été informé(e) :

**A COCHER**

## ETAPE 3 : VALIDER LES MENTIONS LÉGALES ET ASSURANCES

### Le demandeur déclare par la présente :

Accepter d'être domicilié au siège du club auprès duquel il est rattaché.

Accepter de se soumettre à toutes les décisions ou sanctions qui seraient infligées par la FFR ou une Ligue Régionale en sa qualité de licencié à la FFR.

Reconnaître que mes renseignements personnels (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresses postale et électronique) peuvent être utilisés par la FFR aux fins d'assurer le contrôle de toute interdiction de parler (c. sport, art. L. 131-16, c et L. 131-16-1). Le personnel habilité de la FFR et l'AR(E), sont destinataires de ces renseignements.

- J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de la FFR

### Informations relatives aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFR, par ma Ligue Régionale et par mon club :

Les risques spécifiques liés à la pratique du rugby tant à l'entraînement qu'en compétition, et de la nécessité d'une préparation adéquate, notamment de la colonne vertébrale, selon le poste occupé.

Les garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par l'intermédiaire de ma licence souscrite auprès de la FFR pour lesquelles une notice figure ci-dessous (prendre connaissance des assurances et des options facultatives).

Si de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.

Ai que toutes garanties complémentaires proposées figurent au dos du présent document et me permettent en particulier de porter la limite des garanties de 4,5 à 8 M€ maximum pour les IPP importantes.

Traitement des données personnelles.

[CONSULTER ET VALIDER VOS CHOIX DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES \\*](#)

### Informations relatives aux assurances à prendre afin de pratiquer le rugby

[CONSULTER ET VALIDER LE CONTRAT D'ASSURANCE ET LES OPTIONS \\*](#)

**CLIQUER SUR  
LES BANDES  
ROUGES  
DEROULER  
ET COCHER**

**CETTE ETAPE 3 DOIT ETRE COMPLETEE ENTIEREMENT ET SCRUPULEUSEMENT SINON IL SERA IMPOSSIBLE DE TELECHARGER LE CERTIFICAT MEDICAL**



# SAISON 2024 / 2025 AFFILIATIONS

## **NOUVELLES DISPOSITIONS FFR RELATIVES AU CERTIFICAT MEDICAL**

### Pour les personnes majeures

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un (1) an est exigée pour :

- L'obtention de sa première licence (toute personne majeure sollicitant une première licence à la FFR en qualité de joueur, arbitre ou technicien) ;
- L'obtention ou le renouvellement de la licence d'une personne ayant 18 ans révolus au cours de la saison, peu importe qu'elle soit mineure au jour de la demande ;
- Toute demande de licence de joueur de 1ère ligne ;
- Le renouvellement de la licence tous les cinq (5) ans jusqu'à 35 ans ;
- Le renouvellement de la licence tous les trois (3) ans après 35 ans ;
- 

Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, la personne renseigne en revanche un questionnaire de santé dont elle atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques donne lieu à une réponse négative. A défaut, elle est tenue de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication daté de moins d'un (1) an pour obtenir le renouvellement de la licence.

### Pour les personnes mineures

L'obtention ou le renouvellement d'une licence, permettant ou non de participer aux compétitions organisées par une fédération sportive, est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale,

sauf s'il s'agit d'un joueur ou d'une joueuse appelée à évoluer en 1ère ligne, auquel cas la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins de six mois est exigée.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication, daté de moins de six (6) mois.

## **4 – IMPORTER LES PIECES JUSTIFICATIVES SUR OVAL-e**

- [Télécharger LES PIECES JUSTIFICATIVES \(ETAPE 4\)](#)

Pour terminer, cliquez sur « sauvegarder les informations saisies » puis quitter

